

**Motion adoptée par le conseil municipal de Saint-Clar**

**séance du 29 janvier 2021**

Par une question mise à l'ordre du jour, le conseil municipal a été saisi par David Taupiac, maire de la commune de la décision prise unilatéralement par l'entreprise La Poste.

Cette dernière, s'abritant derrière différents arguments, a indiqué qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, le bureau qu'elle occupe à Saint-Clar, mais qui dessert nombre de communes alentour, sera fermé le samedi.

Ainsi les habitants, dont les horaires de travail ne sont pas compatibles avec les heures d'ouverture (avant 9 h et après 16 h 30 en semaine ou le lundi après-midi ou le mercredi matin), ne pourront plus bénéficier de l'accès à ce service public.

Le conseil rappelle que l'entreprise La Poste bénéficie de financements de l'Etat pour gérer la Maison des services publics.

Une fois de plus, nos communes rurales pâtissent de la disparition d'un service public, qui aura pour conséquence d'éloigner encore plus la population majoritairement âgée qui les compose.

Faudra-t-il, comme dans de nombreuses communes, que les contribuables mettent la main au porte-monnaie pour maintenir ce service ?

Usant de la prérogative ouverte par l'article L 2121-29, le conseil municipal entend faire part de sa protestation et saisir le Préfet et les parlementaires du Gers pour faire revenir l'entreprise La Poste sur sa décision.